Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 28 Joumada II 1445
10 Janvier 2024

N° 5

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **57**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **57**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **59**
Homologation de résolutions **60**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **60**
Avis aux créanciers..... **64**
Convocations
Sociétés anonymes **65**
Actes Administratifs
Avis au public **66**
Divers
Avis au public..... **66**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement du siège social de la société tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR

Société anonyme

Au capital social de 23 076 930 Dinars

Identifiant unique : 0002388V

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2023, enregistré le 14/12/2023 sous le numéro 23806232, à la recette des finances rue Gandhi, par la quittance numéro M094180, et déposé au RNE le 5 janvier 2024, selon la déclaration n°20241582.

La société Tunisienne d'assurances et de Réassurances- STAR - Informe ses clients, auxiliaires et prestataires, du transfert de son siège social de l'Avenue de Paris 1080 Tunis au 9 rue de la Palestine cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.

2024T00025SANB2

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - CAPITAUX

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Complexe «le Banquier» Avenue Tahar HADDAD les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 496517C

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 décembre 2023, enregistré à la recette des finances du Lac le 2 janvier 2024 sous le n°247000001 quittance n°M000005 il a été décidé de renouveler le mandat de Madame Nadia Soudani, Directeur Général par intérim pour une période de 3 mois à compter du 2 janvier 2024 avec les mêmes pouvoirs décidés lors de sa réunion du 27 juillet 2023, tout en précisant qu'il peut être mis fin à ce mandat à tout moment.

Deux exemplaires du procès-verbal du conseil d'administration sus indiqué ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 3 janvier 2024, dossier numéro 2024307.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 5 janvier 2024.

2024R00051SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour de statuts

SOCIETE BEST GESTION

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 1000 dinars

M.F : 1569180/H/A/M

Siège social : Espace Yunis Bloc 1 - 5ème étage - Montplaisir - Tunis

Suivant mise à jour des statuts en date du 3/7/2023 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 4/7/2023 quittance n°M061381 Enregist. n°23804210 de la société «Best Gestion» identifiant unique : 1569180/H.

La mise à jour a été déposée au registre national des entreprises en date du 18/10/2023 sous n°2023169745.

2023R03075SRUB2

AUTRES SOCIETES

SOCIETE COMMUNAUTAIRE LOCALE «AGAREB ALJADIDA»

Sté au capital : 10.000 DT

Suivant procès-verbal d'une assemblée générale constitutive tenue le 3/12/2023 et enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes - Sfax le 11/12/2023, sous le n°23706977 quittance n° M007690, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la liste des participants, les parts sociales et le montant global du capital social de la société.

- Approbation des statuts de la société et du contrat constitutif de la société communautaire locale «Agareb Aljadida»

- Nomination de la société focus audit et expertise commissaire aux comptes.

- Election des six membres du conseil d'administration.

2023X01675SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/10/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 12/12/2023 quittance n°M057813 enregistrement n°23201996 Mr Mahjoub Ben Zbiba demeurant 03 rue Palestine Menzel Abderrahmen titulaire de l'identifiant unique 0359647X a vendu à Madame Sinda Mihoub qui a accepté au profit de sa fille Nadia bent Halim Mihoub titulaire de la CIN n°08915204 demeurant 60 cité Attakadom Menzel Abderrahmen, la totalité du fonds de commerce qui consiste à un café de catégorie 1 nommé café «Ezzouhour» exploité au local situé au 25 marché municipal de Menzel Abderrahmen.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse Nadia Mihoub à son domicile élu au cabinet de Maître Hadj Salem Mohamed, sis au 25 rue 08 Janvier 1938 Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cet avis est publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/01/2024.

2024T00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 24/10/2023 légalisé à la municipalité de Bardo le 25/10/2023 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 13/11/2023 sous le n°2320572 quittance n°M092100 Mr Ahmed Ben Rabeh Ayedi a vendu à Mr Hssen Ben Mohamed El Majri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente légumes et fruits sis à la rue 105 cité Ettadhamen Ariana.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 19/12/2023.

2024T00027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/12/2023 et enregistré à la recette des finances de Yasminette le 5/01/2024 quittance n°M001385, enregistrement 24200084. Mme Wided Bnet Naj Ben Othmen Alagui titulaire de la CIN n°07198124 a vendu à Mr Youssef Ben Dhaou Ben Mohamed Yahyaoui titulaire de la CIN n°06552288 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que tout commerce sis à cité Riadh n°100 yasminette Ben Arous Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 9/01/2024.

2024R00044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 19/12/2023 enregistré le 21/12/2023 à la Recette des Finances de Sidi Hassine n° de quittance M114825 et n° d'enregistrement : 23204798.

Mr Fathi Ateri a vendu à Mme Hella bent Belgassem Al Saidi le Fonds de Commerce exploité tous commerce sis au 89 rue 4850 Sidi Hassine Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Saoussen el Mejri à son adresse sis fourme Bougarnine avenue Habib Bourguiba n°12 2ème étage et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 4/01/2023.

2024R00050FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à une lettre manuscrite avec juste preuve par les notaires à Feriana Me. Karem Haggui et Me. Wahida Guandouzi, inscrite à la recette des finances de Feriana en date du 18 décembre 2023, quittance n°M049158 a donné à M. Abdeljalil Saadaoui tous les biens commerciaux avec ses éléments matériels et moraux, représentés par son activité de bijoutier, situé à la rue Habib Bourguiba Lahouech Ouest - Feriana à son fils, M. Jasser Ben Abdeljelil Saadaoui, titulaire de la carte d'identité nationale : 12654086.

Le siège des oppositions aux créanciers potentiels a été fixé au siège du donateur Avenue Farhat Hached Lahouech Feriana - Kasserine.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 9/01/2024.

2024R00054FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à une lettre manuscrite avec juste preuve par les notaires à Feriana Me. Karem Haggui et Me. Wahida Guandouzi, inscrite à la recette des finances de Feriana en date du 18 décembre 2023, quittance n°M049144 a donné à Mme. Sihem Ilahi, tous les biens commerciaux avec ses éléments matériels et moraux, représentés par son activité d'un magasin d'une grande superficie «Super-Market», situé à l'avenue de Marseille Feriana à son fils, M. Jasser Ben Abdeljelil Saadaoui, titulaire de la carte d'identité nationale : 12654086.

Le siège des oppositions aux créanciers potentiels a été fixé au siège du donateur Avenue de Marseille, Feriana, Kasserine.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 9/01/2024.

2024R00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 3/01/2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/01/2024 sous le n°24200060 quittance n°628. Mme Maroua Attia, titulaire de la CIN n°06961138 a vendu et cédé à Mme Rayhana GHADIR, titulaire de la CIN n°08292411, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Abdallah Mahdi - La Médina - Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 9 janvier 2024.

2024S00020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Jerbi Mourad

Avocat près la cour de cassation

Rue Sessi Rejeb Imm SPROLS 5 MAHDIA

Tél/Fax : 73680132

MF : 0766066/Z/A/P/000

En vertu d'un acte S.S.P. daté le 3/1/2024 et enregistré à la recette des finances Av Ali Belhouane Mahdia le 4/01/2024, par quittance n°806,

Enregistrement n°24200074 Mr Nourddine Rekez demeurant à l'avenue Sidi Abdallah La Chebba gouvernorat de Mahdia titulaire de la CIN 03896749 a vendu à Mme Ines Bent Hassin Bouchnak Epouse Fadel Saka titulaire de la CIN 09371359 demeurant à la rue Sidi Jabeur Mahdia le fonds de Commerce consistant à un café de première catégorie dénommé CAFE ELKODS sise à l'av Farhat Hached Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un prix de cent cinquante mille dinars.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 6/1/2024.

Toutes oppositions sur le produit de la vente se font entre les mains du vendeur à son adresse sus indiquée dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024S00021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu le 27/12/2023 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 29/12/2023 sous le n°MO94238 - n°23202635 : Najet Guiaa demeurante à Jemmel a vendu à Mohamed Amine Guiaa demeurant à Jemmel le fonds de commerce "vente de pièces de rechange +parking" sis à l'Avenue Bechir Sfar Jemmel.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mohamed Amine Guiaa à l'Avenue Bechir Sfar Jemmel dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 9/1/2024.

2024S00023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mohamed Besbes

Avocat à la cour - Sfax

Suite à un acte sous seing privé en date du 28/12/2023, enregistré le 5/01/2024 à la recette des finances route el Ain Sfax, quittance n°MO01466, enregistrement n°24200091, Mr Walid Ben Mohamed Taher Ben Frajh Dhifaoui CIN n°11893156 demeurant à Sfax Route Lafrane km 6 coté gauche de route l'Ain Sfax, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour vente de Fast Food et Pizza (zamni) sis à la route de Lafrane Km 6 Sfax ayant pour RNE 1721868R pour le compte de Mr Salmene Ben Rached Ben Mohamed Kammoun n° de la CIN 08893096 demeurant à l'Avenue Monji Slim rue Ibn Mokafaa numéro 8 Chihia Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Slim Ben hsouna Ben Ali Besbes n° de la CIN 01326332 sis à la route Taniour km 4.5 chez pharmacie Hassen Mdhafer Sfax, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du 9/01/2024.

2024X00022FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/12/2023, enregistré à la recette des Finances rue Habib Thameur Tunis en date du 28/12/2023, sous le n° de quittance M075754 et n° d'enregistrement 23304458, Mr Othman Majoul a loué à Mr Zouhair Majoul tout le Fonds de Commerce, de vente de denrées alimentaires situés au magasin commercial numéro 92 sis au Marché Central de Sidi al-Bachir Tunis, pour une durée de (01) année, renouvelable, à compter du 27 décembre 2023 jusqu'au 26 décembre 2024.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 7/01/2024.

2024T00023FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 29/12/2023 et enregistré à la recette des finances Dar Chaaben el Fehri à 29/12/2023 sous le numéro 23303148 reçu n°M065680 Lina Bensalem demeurant à rue Ibn Mandhour cité Ennajeh à Nabeul a loué à Majdi Mannoubi demeurant à la rue Ibn Khaldoun Somaa la totalité du fonds de commerce exploité à la coiffure et la vente des produits cosmétiques et des fixateurs des cheveux avec tous ses composants matériels et immatériels sis à l'avenue Habib Bourguiba numéro 11 Dar Chaaben el Fehri.

Les oppositions doivent être remises au local du fonds de commerce à l'avenue Habib Bourguiba numéro 11 Dar Chaaben el Fehri dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT. Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 5 janvier 2024.

2024R00042FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 21/02/2020.

Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Délégation : kalaa Snen

Nomination : Elbader

Zone d'activité : périmètre irrigué autour du barrage Sarrat

Siège Social : groupement Elouj Bouhrawa

Nom du président : Abdallah Ben Mohamed Mahfoudhi

Missions :

- La protection et l'équipement du périmètre d'intervention

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2021R02735APSF1

Constitution d'un parti politique

Nom du Parti : Parti du Mouvement du 25 juillet

Siège du Parti : 3, rue 14 Janvier, 5115 El Baradaa, Mahdia

Programme : Justice sociale, lutte contre la corruption et le népotisme, réforme de l'administration pour assurer l'égalité et la justice, amélioration des conditions de vie, sociales et sanitaires.

Protéger la propriété individuelle, garantir la liberté d'initiative, faire progresser les jeunes et les femmes et fournir un système éducatif avancé et intégré.

Fondateurs :

- M. Saleh Boukraiaa : Secrétaire général

- M. Fathi Helali : Secrétaire général.

2024R00048APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Organisation Magrébine des Physiothérapeutes

Objet : Scientifique.

But :

- Contribuer à prendre soin du côté théorique et pratique du Physiothérapeute

- Contribuer à valoriser les acquis scientifiques des Physiothérapeutes au niveau international

- Contribuer à l'échange expérimental du secteur à l'intérieur et à l'extérieur.

Siège : Résidence Rahma - 2ème étage - Appt. N°28 - Hiboune - Mahdia

Président : Amir El Bahri

Vice-président : Samir Ben Abdelfattah

Secrétaire Général : Sami Belhedi

Trésorier : Nizar Kamoun.

2024S00003APSF1

Homologation de résolutions

Groupement de Maintenance et de Gestion - Zone d'Activités et d'Affaires - Région 1, 2, 3

Kheireddine, Lac 3, la Goulette - Tunis - (GMG)

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de Gestion de la Zone d'activités et d'Affaires - Région 1; 2; 3 - Kheireddine; Lac 3; tenue le vendredi 8 décembre 2023, à 16 H, conformément aux exigences de l'alinéa 3 du chapitre 17 du statut du groupement, enregistré à la recette des finances de la Goulette - Tunis le 25 décembre 2023 sous le numéro 23709656, quittance n°31394, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport moral et du rapport financier présentés par le Comité du groupement relatif à la gestion des années 2019-2020-2021 et 2022.

- Approbation des comptes des années 2019-2020-2021 et 2022 après leur présentation par l'expert comptable (Avec l'adoption de l'année 2019 comme exercice d'ouverture et sans calcul des cotisations qui y sont liées)

- L'assemblée générale donne quitus aux membres du comité pour les années 2019-2020-2021 et 2022.

- Election d'un nouveau Comité pour la période à venir, composé comme suit :

Mohamed Zoghlami : Membre

Sofiene Ghazzia : Membre

Lassaad Chaabane : Membre

Hassen Bouzganda : Membre

Cyrine Al-Ayadi : Membre

Abdessalem Eloued : Membre.

2024R00052APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Ahlem Bent Mansour Saadaoui, CIN n°07002664, demeurant à cité populaire Sedria 2 rue Oubaida Ibn el Jarrah Ben Arous, en sa qualité de débiteur et hypothécaire et propriétaire de la propriété à vendre.

Ramzi Ben Sadok Ben Abderrahmen, CIN n°05182858, demeurant à la cité populaire Sedria 2 rue Oubaida Ibn el Jarrah Ben Arous en sa qualité de l'intervenant dans l'hypothèque et il a un droit personnelle sur la propriété suivant le régime de la communauté des biens.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°34702 Ben Arous dénommé «mouhamed riadh 5», sise au 7 rue Ali Balahouen Radés ben Arous, il s'agit d'un terrain d'une contenance de 285 m² sur le quel figure une villa composée d'un salon, 3 chambres, cuisines, douche, toilettes, salle de bain superficie couverte est de 166 m².

Mise à prix : La mise à prix est 182.224.572 dinars outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de l'adjudication : le Jeudi 15/02/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2024T00026VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Poursuivant : Mr Habib Ben Hammouda, CIN : 01822086, domicilié au cabinet de son avocate EL AIR YOUSRA, avenue Ali Ben Ghdhehem Kelibia 8090.

2) Partie saisie : Mr Abdelfattah Troudi, CIN : 00357946, domicilié à l'Avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

3) Avocate poursuivant : Maître EL AIR YOUSRA, avocate à la cour d'appel avenue Ali Ghdhehem Kelibia 8090.

4) Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) sis à l'Av. Ali Belhouene, faisant partie du plan d'aménagement urbain de la commune de Kelibia, ayant une façade sur la rue de 3,03m, constituée d'un portail suivi d'une entrée privée commune entre Mr Habib Ben Hammouda, Mr Abdelfatah Troudi et Mr Abdelkarim Ben Youssef.

Les parts objet de la saisie font partie d'un immeuble ayant un accès par une entrée commune et constitué par :

- Un bâtiment ayant une superficie de 153m², exploité auparavant en tant que salle de sport ayant des salles d'eau, des douches, des vestiaires, une toilette et deux chambres de massage.

- Un bâtiment ayant une superficie de 109m² sis au premier étage, exploité auparavant en tant que salle d'entraînement et ayant un accès à travers des escaliers dont le propriétaire est Mr Abdelkarim Ben Youssef.

- Un petit bâtiment d'une superficie de 26m² consacré aux chaudières d'eau et leurs équipements.

- Un jardin avec un puits bien équipé.

Les limites du bien objet de la vente sont comme suit :

Nord : Mr Ben Zakoura Mohamed

Est : Mr Mohamed Kordoghli et Mr Moncef Ben Youssef.

Ouest : Ben Youssef Abdelkarim (c'est à dire le reste du titre foncier n°537345 Nabeul).

Sud : Moncef Ben Youssef et Av. Ali Belhouene ou l'entrée principale.

5) Mise de prix : Cent quarante-sept mille quatre cent dix dinars (147.410.000dt).

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Lundi cinq Février deux mille vingt-quatre (05/02/2024) au tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

7) Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les horaires du travail.

Observations :

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocate poursuivant; Maître EL AIR YOUSRA, pendant les jours et les heures ouvrables.

2024R00053VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le lundi 12/02/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Tarek Ben Mustapha Ferchichi, demeurant à Rue TAH Hessine Sousse -Khézama - Sousse, CIN n°04768014 (en sa qualité d'emprunteur).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Les 860 parts indivises d'une totalité de 2923 parts dans le TF 53229 Sousse relatif à la propriété nommée «LATIFA 139», situé à HERGLA gouvernorat de Sousse. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain constructible proche de la mer d'une superficie de 860 m² dans l'indivision d'un terrain d'une superficie globale de 2923 m² situé dans la zone UBa2 réservée aux résidences hôtelières à 60m du DPM.

Le terrain est presque, pied dans l'eau vu que le lot séparant de la plage sera incorpore dans le TF 53229 Sousse.

Mise à prix :

Trois cent quarante quatre mille dinars (344.000 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00019VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise au 14 Janvier Hammam Sousse.

Partie saisie :

Tarek Ben Mustapha Ferchichi, commerçant, caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°04768014, demeurant à rue Taha Houcine, Khezema Est 4051, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 1003 m² lui revenant dans la propriété sise à Hergla délégation de Sousse, objet du titre foncier n°53229 Sousse.

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de sept cent deux mille cent dinars (702.100.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 5/02/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00022VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Après avoir réduit le prix de 40 %

Etude maître Jaballah Mouadh

Avocat à la cour d'appel

Avenue Habib Bourguiba - Moknine

22257831

La partie saisissante : Samia Mhalla et Haythem Mosref et Adem Mosref et Mariem Mosref.

Les saisis : Habiba Mosref et Rchid Mosref et Asia Mosref et Elhbib Mosref et Ridha Mosref et Mourad Mosref et Maher Mosref demeurants tous à la Rue Farhat Hached numéro 76 à Moknine gouvernorat de Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Jaballah Mouadh Avocat à la cour d'appel ayant son Etude à l'avenue Habib Bourguiba - Moknine - 5050.

Désignation de l'immeuble saisi : consiste en la totalité d'un terrain non immatriculé à usage d'habitation d'une superficie totale de 279 mètres carrés dont 192 couverte.

Mise à prix : la valeur de la totalité de l'immeuble après avoir réduit le prix de 40 % est de cent trois mille deux cent quatre vingt treize dinars frais en sus.

Date et lieu de l'enchère : le mercredi 14 février 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9h.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : la visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Observations : la participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiquée et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur, pour participer à l'adjudication.

2024S00025VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Hichem Ben Abbes

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Zouhair Boukhir demeurant à la route de l'Afrane km 11 Sfax

Partie saisie : Mohamed Ben Belgacem Ben Mohamed Debachi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05246998, demeurant à la route Elain km 11,5 impasse Echefie Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hichem Ben Abbes, avocat sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Carthago Bloc A 12 Sfax - MF 000 PA1011863 k.

Immeuble saisi : La totalité du terrain situé à route Elain km 12 Sfax. L'immobilier est représenté par une parcelle où a été construit une maison et un garage, au coin et au nord-ouest une dépendance telle que suit : concernant la parcelle de 426 m², le bornage commence par le coin nord-ouest vers l'ouest représenté par la façade et l'entrée de 19.00m puis, la mesure s'oriente vers le sud-est de 22 m, vers l'est de 20.00 m, vers le nord - ouest jusqu'au coin de 21,75 m. La façade est limitée par toute la partie nord-ouest d'un mûr 0,70m d'hauteur, dont construit le local d'habitation et la dépendance. En ce qui concerne le local d'habitation, il est d'une superficie couverte de 149 m², d'une entrée sud -est, son sol couvert de carrelages, ses murs enduits de chaux et peints, le toit est en béton armé de 2,90 d'hauteur, dont la

majorité est décoré par le gypse, constitué d'une véranda au sud-est et d'une autre à l'ouest, d'un salon où se trouve une fenêtre ouverte au Sud-est et d'une porte-fenêtre ouverte sur la véranda, et d'un salon où se trouve une fenêtre ouverte sur le sud-est, d'un couloir décoré par le gypse et non peint, constitué d'une fenêtre ouverte sur l'ouest et d'une porte ouverte sur la véranda de l'ouest, où se trouve des armoires basses sans portes et d'une place d'armoire murale, d'un deuxième couloir et d'un coin cuisine équipée d'armoires basses et d'une fenêtre ouverte à l'est avec une toilette dont le sol est couvert de parterre, ses mûrs sont décorés de 1.50 m d'hauteur, (WC+LM), concernant le garage, il est d'une superficie de 36m², construit au coin nord-ouest du local d'habitation dont il est lié à travers une porte ouverte à l'est sur un couloir de sol couvert de ciment, ses murs enduits de chaux et peints, le toit est en Béton armé de 2,40m d'hauteur, d'une entrée sud-ouest, ouverte sur la rue constituée d'un portail en fer et d'un autre portail ouvert sur toute la parcelle restante. En ce qui concerne la dépendance, elle est d'une superficie de 21 m², construite au coin nord ouest de l'immobilier, le toit est en béton armé, de 2.70 d'hauteur, et d'une porte ouverte sur le sud-est de la parcelle restante. Toute la propriété est équipée par l'électricité et l'eau et d'un Majel pour la collecte d'eau de pluie.

Mise à prix : Cent soixante cinq milles Dinars (165.000,000 d) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi sept février deux mille vingt quatre (7/02/2024) à neuf heures à la Chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X00020VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marburg Sfax.

1/ Partie poursuivante : M. Mohamed ben Tahar Abbes, demeurant, Rue Gremda km 5, impasse Ben Abdallah Sfax Cin 01306055.

2/ Partie saisie : Fadoua bent Chedli Hadriche, demeurant, Rue Gremda km 4 Bouzaiane Sfax, Cin 05309454, et qui a élu son domicile au cabinet de son avocat Mourad Kallel avocat à la cour de cassation, immeuble intilaka bloc B 2 5ème étage, Sfax (comme il a été indiqué dans l'acte de notification de l'huissier notaire Maître Mohamed Najjar Sassi, numéro 41014 en date du 22/3/2023.

3/ Immeuble saisi : Un terrain clôturé, situé à la route Gremda km 6, rue militant Tahar Kammoun Sfax à droite vers centre ville, de superficie de 1540 m², limité au sud par Béchir et Mohamed Frikha, à l'est Ahmed Frikha, au nord Nejib Jmal, à l'ouest rue Tahar Kammoun, l'entrée du dit terrain est située à l'ouest. Sur ce terrain est édifié une villa moderne de superficie de 315 m², contenant une véranda (sud-est) qui mène à la salle de réception et de séjour, 4 chambres, 2 salles de bain, wc, et une cuisine, une porte à l'est qui mène à une véranda (nord-est) avec un réservoir au coin (nord-ouest), il existe un studio de 60 m².

La villa est entourée par un espace carrelé et un autre nu.

4/ Mise à prix : suite à la décision judicaire du 20-12-2023 relative à l'affaire n°1638 le nouveau prix est fixé à six cent soixante mille dinars (660.000.000 D) après réduction de 40 % du prix d'ouverture, plus les frais et les honoraires fixés à (1657.504 D) ainsi que les frais de poursuite de cette étape.

5/ Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mercredi 14/02/2024 à partir de 9 h à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax 2, rue Ahmed Alloulou prés la caisse nationale de sécurité sociale

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2024X00021VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RC à Tunis sous le n°B117372002 en qualité de créancier nanti.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Monsieur ABIDI Salah Ben Ammar commerçant demeurant à Cité Mongi Slim Bargou - Siliana, titulaire de la C.I.N n°4460000 du 12/11/1982 en qualité de débiteur et hypothéquant.

Propriété saisie : la propriété objet du TF n°1817 Siliana dénommé «Al-Amel» d'une superficie de 287 m² fractionnée en 287 parts qui est un logement sis à Cité Mongi Slim Bargou Siliana limité au sud logement Belkahla au nord rue le violet n°3 à l'est logement bessaoud à l'ouest logement Khrissi TF indépendant composé d'une aire nue au RDC d'une superficie 62 m² représentant la parcelle 1 du plan situé à l'ouest de l'immeuble limité au nord par la rue violet à l'ouest logement Khrissi et aux autres cotés le reste de l'immeuble revenant au frère de l'intéressé Ali Abidi un 1er étage d'une superficie de 225 m² représente la 2ème partie du plan comportant 2 appartements l'un de superficie de 110m² totalement

bâti et se compose de 3 chambres cuisine SDB véranda en face et un 2ème appartement à coté du 1er appartement qui n'est pas achevée comporte le toit et les murs d'une superficie de 115 m² le toit de l'immeuble en dalles les murs en brique le plancher en ciment les portes et les fenêtres en bois usuel doté de l'électricité et l'eau n'a pas de compteur indépendant et d'une façon générale de type moyen.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (84.250,000 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le 13/02/2024 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Siliana.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2024400026VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'habitat) SA inscrite au RNE à Tunis sous le n°0024588W représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 18 Av Med 5 Tunis ou au point de vente concerné à Siliana Av 18 Janvier Immeuble BNA.

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Partie saisie : Taieb ben Med Tabar ben Taieb Barrani Jouini demeurant à l'école primaire Ain Zrig Siliana, titulaire de la C.I.N n°04478796 du 02/8/2011 en qualité de débiteur jugé.

Propriété saisie : toutes les parts indivises évaluées à 67652.5 parts revenant à la partie saisie dans la propriété objet du TF n°15616 Siliana dénommé «Manel» d'une superficie de 135305 m² fractionnée en 135305 parts terrain agricole sis à imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana représentant un terrain agricole sis à bir bougattaya imadat ain zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana se compose de 6 parcelles indépendantes exploitées pour les grandes cultures et le fourrage avec 2 parcelles d'oliviers non irriguées.

Parcelle n°1 : n°17 du Plan cadastre zone «I» imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana superficie 23422 m² limitée au sud parcelle n°18 à l'est piste agricole au nord route goudronnée à l'ouest idem divisée en 2 parties au sud terre nue Sol alluvionnaire calcaire profonde exploité dans les grandes cultures pluvienne surface 10422 m² terre fertile la partie nord plantée de 150 pieds d'olivier type Cheibi âgé et productif surface 13000 m².

Parcelle n°2 : n°4 du Plan cadastre zone «I» imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana superficie 16665 m² de forme rectangulaire avec queue limité au sud parcelle n°5 à l'est parcelle n°1 au nord route goudronnée à l'ouest terrain hors cadastre comportant les logements du défendeur et son frère terre nue Sol alluvionnaire calcaire profonde exploité dans les grandes cultures terre fertile

Parcelle n°3 : n°6 du Plan cadastre zone «I» imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana superficie 26124 m² rectangulaire limitée au sud parcelle n°7 à l'est parcelle n°1 et 3 au nord parcelle n° 5 à l'ouest parcelle n°8 elle est enclavée terre nue Sol alluvionnaire calcaire profonde exploité dans les grandes cultures terre fertile.

Parcelle n°4 : n°10 du Plan cadastre zone «I» imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana superficie 15131 m² rectangulaire longueur 480 m largeur 35 m limitée au sud parcelle n°9 à l'est parcelle n°176 au nord parcelle n°11 à l'ouest route goudronnée terre nue Sol alluvionnaire calcaire profonde exploité dans les grandes cultures d'une surface de 13426 m² et planté d'oliviers dans une surface de 2305 m² au nord et contenant 50 pieds type Cheibi moyen et productif et 8 pieds nouveaux contenant le tombeau de Med Taher Jouini père du défendeur au milieu.

Parcelle n°5 : n°13 du Plan cadastre zone «I» imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana superficie 44723 m² triangulaire limitée au sud parcelle n°7 - 12 à l'est et au nord rivière saisonnière qui la distinct des parcelles n°12-14-15-92 à l'ouest rivière saisonnière qui la distinct de la parcelle n°16 terre nue agricole Sol alluvionnaire calcaire profonde exploité dans les grandes cultures terre fertile.

Parcelle n°6 : n°165 du Plan cadastre zone «I» imadat Zrig délégation Gaafour gouvernorat Siliana superficie 8640 m² limitée au sud parcelle n°168 à l'est parcelle n°166 et au nord rivière saisonnière à l'ouest parcelle n°164 terre nue enclavée agricole Sol alluvionnaire calcaire profonde exploité dans les grandes cultures et le fourrage terre fertile

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (105.021,800 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le 13/02/2024 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Siliana.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2024400027VEPA1

Avis aux créanciers

Mandat judiciaire

Par jugement rendu par le TPI Gafsa affaire n°20913 en date du 22/12/2022, il a été décidé la nomination de Mme Jaidi Takwa en tant que mandatrice de justice de la succession du défunt Ahmed Ben Abrouz Ben Mohamed Saiida et a nommé le Juge Mme Hidaya Henchiri chargée du mandataire et de la liquidation, comme un observateur de son travail.

2024R00047VEPA2

Avis de faillite

Société SMART INSPECTION SERVICES

Siège social : Rue el kansaa premier étage 3200 Tataouine

Identifiant unique : 1301824 R

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tataouine le 18/12/2023 sous le n° 07 (Redressement judiciaire), il a été décidé :

La faillite de la Société SMART INSPECTION SERVICES, la désignation de monsieur Ramzi Erriahi en qualité de juge commissaire, la désignation de monsieur Zerriaa Taieb en qualité de Syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres des créances dans un délai de 15 jours à partir de l'apparition de l'annonce au JORT à l'adresse suivante : ZERRIAA TAIEB (98424840)

Boite postale N°605 houmt souk 4180 jerba.

2024R00056VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 5 janvier 2024, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 02 février 2024 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la création de Banque Zitouna Algérie;

2. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2024R00043SANB3

Convocation

Société «ESSID TRADING COMPANY»

Matricule fiscal : 1095593 S

Société anonyme

Au capital social de 850.000 dinars

Siège social : Avenue El Arbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la société «ESSID TRADING COMPANY» S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 3/02/2024 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Changement du Siège Social de la société.

2024R00049SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Polyclinique ELBALSAM

Société anonyme

Siège social : Imm. Slim Center, Avenue Habib Bourguiba, 9100 Sidi Bouzid

M.F : 1258159GAM000

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 01 Février 2024 à partir de 15h au siège de la société sis au 5ème étage - Immeuble Slim Center - Avenue Habib Bourguiba - Sidi Bouzid - et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social de la société.

- Augmentation du capital social par l'émission de nouvelles actions.

- Approuver la renonciation des anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

- Mise à jour de l'article 6 du statut relatif au capital social de la société.

- Pouvoirs pour formalités.

L'avis de convocation de l'AGE a été publié au bulletin officiel du registre national des entreprises le 5/01/2024 sous l'annonce n°20241312 et bulletin n°4.

2024R00057SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Laboratoires PHARMACARE

Société anonyme

Au capital de 2 490 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 29 El Amra Sfax

Identifiant unique : 1127506D

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PHARMACARE société anonyme au capital de 2 490 000 Dinars, ayant son siège social à la route de Mahdia km 29 EL Amra Sfax, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 6 février 2024 à 10 Heures du matin à l'hôtel Royal Palace sis à la route de Mahdia Km 1,5 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du mode de la représentation d'un actionnaire au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société.

2. Modification de l'article 29 des statuts de la société.

3. Pouvoirs pour formalités.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2024X00017SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que par une pétition déposée au gouvernorat de Bizerte par Mr Lotfi Najjar sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une unité de distribution et stockage de bouteilles de gaz située à Rouegueb - délégation Alia gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexes à la demande toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'établissement projeté seront reçues par messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte

- Le délègue d'El Alia

et ce dans un délai d'un mois à dater de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les plans annexes à la demande seront communiqués au public dans les bureaux du gouvernorat de Bizerte et dans ceux de la délégation d'El Alia.

Le public est informé que La Société FOURATI et MAKLOUFI pour l'extraction d'huile d'olive demeurant à la Route Manzel Chaker Km 6 délégation Sfax Sud Gouvernorat de Sfax a présenté au nom de la société une demande enregistrée au Gouvernorat de Siliana sous le n°13456 en date du 11/12/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie Située à Oued arare délégation de l'Aroussa Gouvernorat de Siliana, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat.

Toutes les réclamations contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Siliana; Délégué de la région dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication de cet avis.

Le public est informé que Madame Olfa Smida agissante pour le compte de la Société "STE SMIDA D'INVESTISSEMENT ET DEVELOPEMENT AGRICOLE" dont le siège social est situé à la route Sfax km 4 5180 - Ksour Essef a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 12 décembre 2023 sous le n°20322/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à ell hriga - route Sfax km 4 5180 - Ksour Essef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la Délégation.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Ksour essef ou Le Délégué Ksour essef, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Madame Nozha bent Mohamed ben Mohamed Bousetta, déclare avoir perdu un acte de propriété sujet du titre foncier n°34548 Monastir Selon le certificat de perte délivré en date du 8/01/2024 par le chef de poste de police cité bassatine - Monastir.

2024S00026DIVD2

Avis

Monsieur Tarak Walha déclare avoir perdu le titre de propriété d'un magasin de 35.77 m² situé sur la route de Matar km 7 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X00018DIVD2

Avis

M.Tarek Ben Mohamed Nouri titulaire de la CIN 05190637 et son frère Mourad titulaire de la CIN 05209827 annoncent au nom de leur père Mohamed sous une procuration datée le 29 avril 2017 rédigé par les deux notaires Abedlwahed Khathraoui et son assesseur que son acte de partage daté le 24 février 1975 enregistré le 31 mars 1975 numéro 1089 rédigé par les deux notaires Mohamed Kobaa et son assesseur est perdu, et il entend extraire un deuxième acte. Et quiconque a une objection, il doit la prouver à M. Houidi Arafet notaire qui est situé à rue Sidi Belhassan Sfax, dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X00019DIVD2

Avis

Mr Baccar Mohamed annonce que les deux titres de sa propriété d'un terrain d'une superficie de 382 m² et d'un terrain d'une superficie de 47 m² situés route de Gremda Km 11 Elawabid Sfax ont pour origine deux actes de vente le premier au 30 Avril 2000 et le deuxième au 17 Novembre 2013 les deux par Mahmoud Gargouri et Mohamed Mzid ont disparu et il veut extraire deux autres titres originaux qui remplacent les deux perdus. Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X00023DIVD2